

RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

POUR AFFICHAGE

**CONGE DE FORMATION
PROFESSIONNELLE**

Vous êtes personnel enseignant **titulaire ou non titulaire** du second degré

Vous avez trois ans d'ancienneté
en qualité de titulaire (votre année de stage incluse) ou non-titulaire

Vous voulez parfaire votre formation professionnelle

Vous pouvez demander un congé de formation professionnelle

LES DOSSIERS SONT A RETIRER AU SECRETARIAT DE L'ETABLISSEMENT

Date limite d'envoi des dossiers au rectorat de Versailles :

Le 18 janvier 2019

(Pour les titulaires) DPE 3 **ENVOI** des candidatures à : ce.dpe3-congedeformation@ac-versailles.fr

(Pour les non titulaires) DPE **ENVOI** des candidatures à : ce.dpe2-congedeformation@ac-versailles.fr